



Année scolaire 2024-2025

TITRES DE TRANSPORT TCAT - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

à destination des **ECOLIERS, COLLEGIENS ET LYCEENS CAILLOTINS**

fréquentant un établissement d'enseignement de l'agglomération troyenne

Abonnements concernés :

- BASIC SCOLAIRE
- ABONNEMENT JEUNE 12 MOIS (FOYER IMPOSABLE)
- ABONNEMENT JEUNE 12 MOIS (FOYER NON IMPOSABLE / Foyer BENEFICIAIRE DE LA CCS)
- ABONNEMENT JEUNE 12 MOIS (FOYER BENEFICIAIRE DU RSA)
- MOBILO INVALIDITE 50% ET +

Montant de la participation de la commune de Rosières-près-Troyes

pour l'année scolaire 2024-2025 : 50% du coût de l'abonnement dans la limite de 42€

LA FAMILLE

Personne(s) responsable(s) de l'élève :

NOM :

Prénom :

père mère responsable légal

Adresse :

Tél :

L'ÉLÈVE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire :

.....

Classe :

Fait à Rosières-près-Troyes, le

Signature des parents ou du responsable légal

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE CETTE DEMANDE

Pour l'abonnement BASIC SCOLAIRE :

- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Un RIB (uniquement en cas de première demande)
- Un justificatif de paiement de l'abonnement.

Pour les abonnements :

- ABONNEMENT JEUNE 12 MOIS (FOYER IMPOSABLE)
- ABONNEMENT JEUNE 12 MOIS (FOYER NON IMPOSABLE / Foyer BENEFICIAIRE DE LA CCS)
- ABONNEMENT JEUNE 12 MOIS (FOYER BENEFICIAIRE DU RSA)
- MOBILO INVALIDITE 50 % ET + :
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Un RIB (uniquement en cas de première demande)
- Un justificatif de paiement de l'abonnement
- Un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2024-2025.



Demande à adresser **au plus tard dans les 6 mois** après la date d'achat du titre.
Toute demande au-delà de ces 6 mois ne pourra donner lieu à remboursement.